



Bremblens info 02/2022

Samedi 9 juillet - Tour de France 2022 **Avis de perturbation et restrictions de circulation**

Le Tour de France passera par Bremblens et traversera notre village entre 13h00 et 18h00. Toutes les routes empruntées par le Tour de France seront totalement fermées à la circulation quatre heures avant le passage du peloton, soit deux heures avant le passage de la caravane publicitaire et 30 minutes après la voiture balai.

Pour notre village, cela signifie que l'axe Route de Romanel (depuis Romanel-sur-Morges dès le franchissement du pont sur l'Aréna) – Place Bettens – Route de Lonay – Route de Bremblens en direction d'Echandens sera totalement fermé à la circulation dans les horaires indiqués. Durant la période de fermeture, il ne sera pas autorisé d'emprunter la route, de s'y engager ou de la traverser à pied ou au moyen d'un véhicule. Merci aux riverains de ces axes de prendre leurs dispositions et s'organiser pour garantir leur mobilité durant cette période, par exemple en stationnant leurs véhicules sur des places publiques en dehors de ces axes.



L'accès aux véhicules de secours reste toutefois garanti durant la période de fermeture. Ceux-ci sont joignables par les numéros usuels 117, 118 et 144.

Le seul axe de la région qui permettra de transiter dans la direction est-ouest (Genève – Lausanne) durant le passage du Tour de France sera l'autoroute A1 depuis les jonctions de Morges et Bussigny.

Merci de respecter les consignes du personnel en charge de la régulation du trafic et de suivre les indications de déviation qui seront installées par les services cantonaux.

Horaires indicatifs (place Bettens)

Attention, ces projections horaires sont calculées sur la vitesse la plus lente du peloton. Elles sont donc susceptibles de changements.

- Fermeture de la route : 13 h 22
- Fermeture totale de l'axe pendant 3h00 (piétons, véhicules) : dès 14 h 37
- Passage de la caravane publicitaire : 15 h 22
- Passage du peloton : 17 h 01
- Réouverture de la route : 17 h 31

Hotline cantonale : tél. 021 315 30 30

Location ou sous-location de tout ou partie d'un logement à des hôtes de passage

Le 15 mai 2022, le Grand Conseil a adopté une modification de la loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques LEAE. Les principales modifications de cette révision légale sont :

- ⇒ **Obligation pour les loueurs de s'annoncer à la commune**
- ⇒ **Obligation de tenir un registre des personnes hébergées**
(avec copie de la pièce d'identité et périodes précises d'hébergement)

Bonnes pratiques du VTT

Les vacances approchent à grand pas et vous rêvez de liberté et de grands espaces: que de mieux que la nature pour se ressourcer et pratiquer des activités physiques. Nous devons toutefois nous y comporter en invités, dans le respect du milieu naturel. Pratiquer le vélo sur des sentiers pédestres, des sentiers d'animaux ou à l'intérieur de la forêt est interdit, car cela peut porter atteinte au sol, au sous-bois et à de nombreuses espèces animales. Seuls les chemins forestiers, les routes ou les parcours autorisés peuvent être utilisés.

Cartes journalières CFF

Des cartes journalières 2^{ème} classe, valables sur tout le réseau de l'abonnement général CFF (AG), ainsi que sur le réseau de la plupart des chemins de fer privés, des cars postaux, des bateaux ou encore des transports urbains dans toute la Suisse sont à disposition des habitants de Bremblens à la commune de Bussigny.

Prix CHF 45.--, maximum deux cartes par mois.

Renseignements et réservation au 021 706 11 11

Fermeture de l'administration communale

Les bureaux de l'administration communale seront fermés du

11 au 22 juillet 2022

Pour les demandes de cartes d'identité, veuillez vous adresser au centre de biométrie, Voie du Chariot 3 (au Flon), Lausanne, www.biometrie.vd.ch, tél. 021 316 20 30. Ne pas s'y rendre sans rendez-vous !